DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 468/2025-PM/EW/MC/EP

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LA **RUE DU PERE ROCHEFEUILLE** DU 18 AOÛT 2025 AU 03 NOVEMBRE 2025 "FLORILEGES 2025"

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L.411-1, L.325-1, R.417-10 et suivants du Code de la route ;
VU le Code pénal notamment l'article R.610-5 ;
VU la demande du Service animation en date du 13/08/2024 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur la **rue du Père Rochefeuille** afin de permettre les travaux de montage et de démontage de plancher et de stands dans le cadre des Florilèges 2025 ;
Dans l'intérêt de la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 18 août 2025 au lundi 03 novembre 2025, la **rue du Père Rochefeuille** est soumise aux prescriptions ci-après définies :

- Circulation et stationnement interdits, sauf organisation.

ARTICLE 2 : Tous les véhicules constatés en stationnement gênant ou très gênant, ou abusif feront l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire temporaire est mise en place par les services techniques communaux.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le responsable des services techniques communaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié au registre des actes administratifs communaux.

Fait à TAMPON, le 15 juillet 2025
LE MAIRE

Par Délégation de Fonction
Charles Emile CONTHIER
3ème Adjoint